

Demande déposée le 12/02/2025		N° DP 068 302 25 0002	
Par :	Madame SCHEUBEL CYNTHIA		
Demeurant à :	11 RUE PRINCIPALE 68520 SCHWEIGHOUSE-THANN	Surface de plancher:	m <sup>2</sup>
Sur un terrain sis à :	11 RUE PRINCIPALE 68520 Schweighouse-Thann 302 03 136	Surface de plancher antérieure :	m <sup>2</sup>
Nature des Travaux :	Remplacement des fenêtres à l'identique	Surface de plancher nouvelle :	m <sup>2</sup>

### Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 12/02/2025 par Madame SCHEUBEL CYNTHIA,

VU l'objet de la déclaration :

- pour remplacement des fenêtres à l'identique ;
- sur un terrain situé au 11 RUE PRINCIPALE ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 14/02/2025 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

### ARRETE

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Schweighouse-Thann, le

12 MARS 2025

Le Maire,

  
LEHMANN Bruno



**NOTA BENE** : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*